

# CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Marché passé en Procédure Adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Prestations de transport, d'hébergement et visites pour un voyage à Rome pour 49 élèves et 4 accompagnateurs**

Date et heure limites de réception des offres

**31 Août 2017 à 12h00**

Représentant du pouvoir adjudicateur : Emmanuel VOLPATO], Principal  
Comptable assignataire des dépenses relatives au marché : Isabelle FURLAN  
Service acheteur : **Intendance de l'établissement**

Référence : PA 2018-01 VOYAGE A ROME

## **Article 1 : objet du marché**

### 1.1 Définition de la prestation

Le marché a pour objet la prestation de service pour le transport, l'hébergement et les visites de 49 élèves et 4 accompagnateurs dans le cadre d'un voyage scolaire à Rome du 3 février 2018 au 9 février 2018.

### 1.2 Décompositions en lots

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous: Prestations de transport et d'hébergement pour un voyage à Rome pour 49 élèves et 4 accompagnateurs.

Ce lot unique est justifié par l'état du marché des prestations de voyages. Les prestataires présentent dans la majorité des cas des offres complètes (hébergement et transport) ce qui est plus avantageux économiquement.

### 1.3 Forme du marché

Le marché est passé en procédure adaptée en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

## **Article 2 : lieu d'exécution de la prestation**

La consultation porte sur la prestation de service pour le transport, l'hébergement et les visites de 49 élèves et 4 accompagnateurs dans le cadre d'un voyage scolaire à Rome du 3 février 2018 au 9 février 2018.

## **Article 3: durée du marché**

Le voyage devra se dérouler du **3 février 2018 au 9 février 2018**.

## **Article 4 : pièces constitutives du marché**

### 4.1 Documents contractuels

☞ L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé avec le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;

☞ Le Cahier des Clauses Particulières ;

☞ Un mémoire technique comprenant les fiches techniques explicitant ou précisant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation du séjour, le prix (pension, transport, autre), les informations sur le transporteur et la description détaillée du lieu d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation, la structure et le confort ;

### 4.2 Documents généraux

Le cahier des clauses administratives générales fournitures courantes et services en vigueur au moment de la consultation (consultable dans l'établissement).

## **Article 5 : contenu et forme des prix**

### 5.1 – Forme des prix

Les prix seront forfaitaires. Le détail des prix apparaîtra dans le bordereau de Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF) annexé à l'acte d'engagement.

### 5.2 - Contenu des prix

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Il n'est pas nécessaire d'indiquer un tarif par élève. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

## **Article 6: régime des prix**

Les prix sont fermes et non actualisables.

## **Article 7: règlement des comptes**

Les factures devront être adressées au :  
Collège Joseph CHAUMIE – 6 rue Henri MARTIN – 47000 AGEN

Le paiement s'effectuera en euro.

Le paiement s'effectuera en 3 fois, sur présentation de facture, acomptes en Novembre et Décembre, solde fin janvier après la bascule comptable.

Les paiements seront effectués par mandats administratifs. Le chef d'établissement du collège, M. VOLPATO est ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est Madame Isabelle FURLAN

### **7.1 Délais de règlement**

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d'intérêts moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

## **Article 8: avances et retenues**

S'agissant de l'avance, il est fait application des articles 110 à 113 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

## **Article 9: délais d'exécution**

Le délai d'exécution est fixé du 3 février 2018 au 9 février 2018.

## **Article 10 : pénalités encourues par le titulaire**

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

## **Article 11 : assurance souscrite par le titulaire du marché**

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.

## **Article 12 : résiliation**

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 34 du CCAG-FCS.

## **Article 13 : règlement des litiges**

Le tribunal administratif d'AGEN est seul compétent pour le règlement des litiges.

## **Article 14: liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé**

Néant

## **Article 15: Contenu des prestations**

Transport

Option 1

Il comprend le transport en autobus grand tourisme aller et retour du Collège Joseph CHAUMIE à Rome ainsi que les excursions sur place en autobus et les frais de parking avec une étape en cours de trajet, les frais de check point à Rome.

### Option 2

Il comprend le transport en autobus grand tourisme aller et retour du Collège Joseph CHAUMIE à Toulouse, le transport en avion de Toulouse à Rome, la navette entre l'aéroport de Rome et l'hébergement dans Rome, la billetterie pour le transport en autobus lors des visites dans Rome

Pour les déplacements en autocar, tous les frais d'autoroute et de parking doivent être inclus dans le prix. Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un **mémoire technique** où figureront notamment les caractéristiques de l'autobus mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autobus et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur **et toutes informations susceptible de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.**

### Hébergement et visites

Les centres d'hébergement (hôtel ou auberge de jeunesse ou monastères ou autres) sont ceux proposés par le titulaire du marché dans le cadre de la remise de son offre. L'offre doit comprendre la pension complète pour 49 personnes et 4 adultes en fonction du programme joint en annexe (descriptif du voyage)

### L'offre doit comprendre :

- Option 1 : l'hébergement sur le trajet aller et retour et en hôtel 3\* ou auberge de jeunesse à Rome ou à moins de trente kilomètres de Rome
- Option 2 : l'hébergement dans Rome et à portée des transports en commun
- la pension complète du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 7
- le supplément chambre individuelle pour les 4 professeurs
- la réservation et les droits d'entrées des sites prévus au programme (descriptif du voyage).
- l'assurance annulation, pour cas de force majeure ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage. **La démission d'un élève de l'établissement devra également être couverte par l'assurance annulation.**
- tous les frais de voyage
- le dossier de voyage pour les professeurs
- une assurance annulation
- un serveur vocal d'information
- la taxe hôtelière

**Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.**

Pour le couchage, les draps doivent être fournis. Les déjeuners peuvent être pris sous forme de paniers repas. Pour le dîner, il doit être servi sous forme de repas chaud avec entrée, plat et dessert. L'ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation liée à l'hygiène alimentaire.

**Une assurance assistance sera incluse dans le prix de l'offre**

**Annexe : programme provisoire du voyage option 1**

**Samedi 3 février : départ du collège 6h30**

**Déjeuner libre en route**

**19h dîner et nuit à l'hôtel (Cavi de Lavagna)**

**Dimanche 4 février : voyage Lavagna - Tivoli**

**Petit déjeuner à l'hôtel**

**Déjeuner fourni par l'hôtel en route**

**Après-midi : arrivée à Tivoli**

**Visite libre Villa Adriana, villa d'Este**

**19h installation à Rome ou périphérie**

**Lundi 5 février : Rome**

**Matin : Visite du Colysée, des forums**

**Déjeuner fourni par l'hôtel**

**Après-midi : visite libre et Panthéon**

**dîner et soirée à l'hôtel**

**Mardi 6 février : Rome**

**Matin : Visite des musées du Capitole**

**Déjeuner fourni par l'hôtel**

**Après-midi : visite libre galerie Borghese, Thermes de Caracalla**

**dîner et soirée à l'hôtel**

**Mercredi 7 février : Rome**

**Matin Musées du vatican et Chapelle Sixtine (10h30)**

**Basilique St Pierre (accès direct sans faire la queue)**

**Déjeuner fourni par l'hôtel**

**Après-midi : Musée Ara Pacis**

**Promenade Rome Baroque**

**dîner et soirée à l'hôtel**

**Jeudi 8 février : Ostie Antica**

**Matin : Ostie Antica**

**Déjeuner fourni par l'hôtel**

**19h30 dîner et nuit à l'hôtel (Cavi de Lavagna)**

**Vendredi 9 février : voyage retour vers Agen pour 20h30**

**Petit déjeuner à l'hôtel**

**Déjeuner fourni par l'hôtel**